

## Présentation

En 2007, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 7 470 euros. Mais elle varie fortement suivant le niveau d'enseignement : de 4 970 euros pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 13 880 pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

Trois quarts des dépenses des producteurs du domaine sont des dépenses de personnels (et pour la moitié, des dépenses de personnels enseignants). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le nombre plus faible d'élèves par enseignant dans les classes élémentaires est partiellement compensé par la présence des ATSEM dans les classes maternelles.

Dans le second degré, les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie compensés par un nombre d'élèves plus faible par classe dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle général et technologique. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires, d'une part, et les classes de type CPGE ou STS (sections de techniciens supérieurs) d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. Il est relativement faible dans les universités, où une grande partie des cours, particulièrement au niveau de la licence, a lieu en amphithéâtre. Il est plus élevé dans les classes de STS et de CPGE, qui, implantées dans les établissements secondaires, bénéficient de taux d'encadrement du même ordre que celui des autres classes de ces établissements.

Source : Compte provisoire de l'éducation pour 2007.

## → Pour en savoir plus

### Publications

- Notes d'Information, 05.05, 05.39, 06.28, 07.41, 09.13.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes".

## Définitions

■ **Dépenses moyennes par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services rattachés – transports scolaires, achats de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements, demandés par les institutions, de cours particuliers, etc.

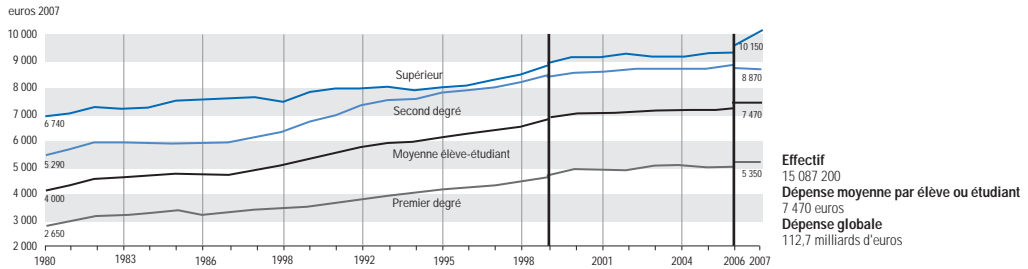
Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **ATSEM.** Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

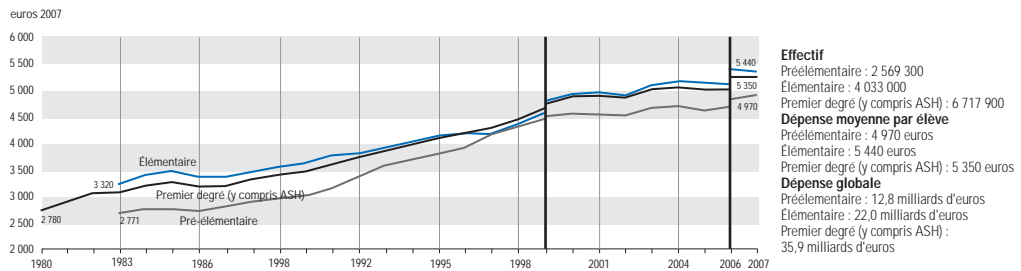
■ **Prix.** Les dépenses moyennes retracées dans les graphiques [1] à [4] sont exprimés en "prix constants", unité qui permet de gommer les effets de l'inflation sur les coûts, à l'inverse de données exprimées en "prix courants".

## Les dépenses par élève ou étudiant

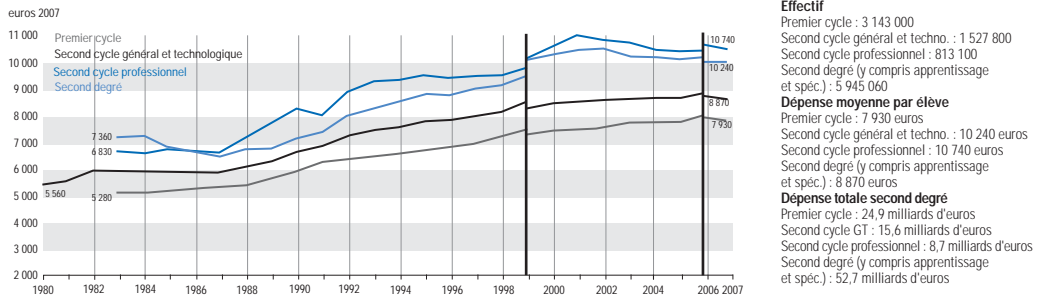
### [1] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant



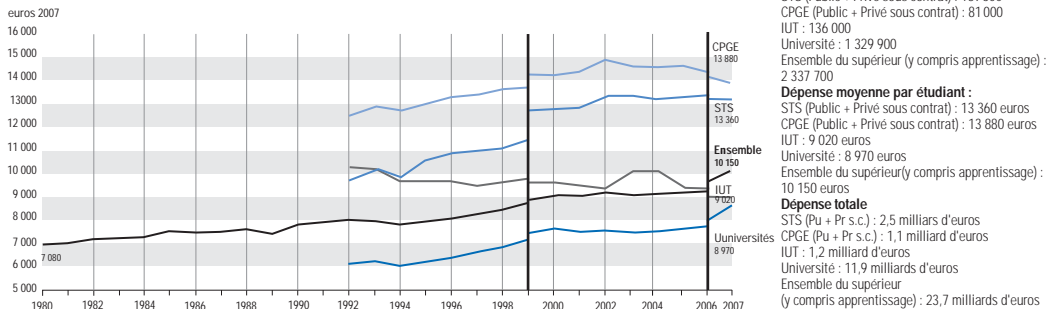
### [2] Évolution des coûts moyens par élève du premier degré



### [3] Évolution des coûts moyens par élève du second degré



### [4] Évolution des coûts moyens par étudiant du supérieur



Remarque (graphiques [1] à [4]) - En 1999, il y a une première rupture de série due à la rénovation du compte (changement de périmètre avec prise en compte des DOM, revalorisation de certaines dépenses). En 2006, il y a une seconde rupture de série provoquée par la mise en place de la LOLF (voir 10.3).